

Règlement Technique Cyclo- Cross U.F.O.L.E.P AQUITAINE-Saison 2009-2010

SAISON

La saison de cyclo-cross débute *mi-octobre* et se termine *mi-février*.

DUREE DE LA COMPETITION

Après *vingt cinq minutes de course*, les concurrents devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le coureur de tête. A compter de la vingt-cinquième minute, le nombre de tours restant à effectuer devra être **affiché**. Les tours seront décomptés au fur et à mesure, la durée de l'épreuve ne devra pas dépassée *50 mns maximum*.

INITIATION MINIMES

La durée de l'épreuve est fixée à 20 minutes *maximum*, *il n'est autorisé qu'une seule participation aux épreuves de cyclo- cross par semaine*.

FEMININES et CADETS

La durée de l'épreuve est fixée à 30 minutes *maximum*, *pour les cadets il n'est autorisé qu'une seule participation aux épreuves de cyclo- cross par semaine pour l'instant*.

LONGUEUR du CIRCUIT

Deux à trois kilomètres 500 selon le genre et les caractéristiques des épreuves.

TRACE DU PARCOURS

Le tracé du parcours s'effectuera sur un terrain accidenté, jalonné d'obstacles naturels ne présentant pas de danger caractéristique pour les concurrents.

Le parcours devra comporter environ (*dans son ensemble*) un quart de route goudronnée (*ou assimilable*), un demi-cyclable sur terrain divers et un quart de marche à pied.

Le départ et l'arrivée se situeront en dehors d'une agglomération, sur route ou chemin assez large et bien dégagé, en ligne droite de préférence ; le départ et l'arrivée pourront éventuellement se situer hors parcours.

Prévoir une entrée **assez large**, se rétrécissant progressivement avant la première difficulté.

Le tracé ne doit pas comporter de descente d'escaliers, de franchissement de voie ferré, aérodrome et toute zone où la circulation de véhicules ne peut être neutralisée.

Pour couper le rythme ou provoquer une portion à pied, le parcours peut comporter sur toute sa largeur, 4 à 6 obstacles artificiels solidement fixés, d'une hauteur maximale de **40 centimètres** au-dessus du sol, espacés d'au moins 4 mètres.

Le tracé doit faciliter au maximum le dépassement des concurrents entre eux.

Le tracé du parcours sera indiqué aux concurrents d'une façon claire et sans équivoque possible. Il sera jalonné entièrement. Par mesure de sécurité, ***les cordes, chaînes et pieux rigides sont interdits***. Il est indispensable de caparaçonner les arbres, poteaux, piquets, murs, etc... lorsque les concurrents sont susceptibles de ne pouvoir contrôler leur machine et perdre l'équilibre. Pour le balisage, ne prévoir que des rubans ou ficelles sectionnables (en cas de chute d'un concurrent).

Les concurrents ne devront en aucun cas et sous aucun prétexte s'éloigner de plus de trois mètres (à droite ou à gauche) de l'axe médian du tracé. Ils devront franchir tous les obstacles prévus sous peine de pénalité, voire de ***mise hors course***.

Afin que chaque concurrent accomplisse la totalité du parcours, des contrôleurs seront placés aux points stratégiques (carrefours, obstacles) et tout endroit pouvant favoriser les raccourcis.

Les parties pédestres neutralisées parfaitement indiquées seront respectées par les participants et surveillées par des personnes responsables nommées.

REGLEMENTATION- MATERIEL

La réglementation générale du cycloport à l'U.F.O.L.E.P. est applicable à la spécialité « CYCLO-CROSS ».

L'emploi de bicyclette type VTT est autorisé à toutes les épreuves (sauf en Gironde) à l'exception des championnats Départementaux, Régionaux et Nationaux où seuls les vélos type cyclo-cross sont autorisés.

Seule exception, la catégorie minime (catégorie d'initiation)

Les guidons additionnels sont interdits en cyclo-cross

Le port du casque attaché sur la tête à coque rigide est obligatoire à l'échauffement et pendant l'épreuve.

DEPANNAGE

Le changement de roue est toléré en ***tout point du circuit même entre concurrents***.

Un parc à vélo obligatoire sera surveillé par un responsable de l'organisation.

Le changement de bicyclette n'y est autorisé que suite à ***une casse de matériel reconnu***, le non-respect de ces règles pourra entraîner ***l'élimination du concurrent***.

Sur les épreuves des championnats Départementaux ou Régionaux, seul est admis le changement de matériel entre participants de **même catégorie**

La crevaison n'est pas considérée comme incident mécanique.

RESERVES :

Sur avis du responsable de la commission régionale ou son représentant, l'épreuve pourra ***être annulée*** ou le tracé du parcours ***modifié*** en cas de danger (*verglas, neige recouvrant les obstacles, boue, inondation, etc....*)

CATEGORIES

Pour cette activité hivernale **réservée aux licenciés UFOLEP**, des cartes spécifiques cyclo-cross **couleur cajou** seront établies. Leurs validités correspondra à la saison de cyclo-cross (mi-octobre, Mi-février). Elles seront validées par **chaque commission technique départementale**.

Trois catégories de valeur sont prévues pour les Juniors- Seniors-Vétérans : 1^{ère}, 2^{ème} 3^{ème} catégorie.
Elles sont **indépendantes** des catégories « route ».

CHAMPIONNATS U.F.OL.E.P

Les championnats U.F.O.L.E.P. seront disputés selon les **catégories d'âges** prévues par le Règlement Général du Cyclo-sport à l'U.F.O.L.E.P.

Catégories d'âges – saison 2009-2010

<i>Jeunes 13-14 ans</i>	nés en 1995-1996
<i>Jeunes 15-16 ans</i>	nés en 1993 et 1994
<i>Jeunes 15-16 ans</i>	nés en 1991 et 1992
<i>Masculins 19-29 ans</i>	nés de 1980-1990
<i>Masculins 30-39 ans</i>	nés de 1970-1979
<i>Masculins 40-49 ans</i>	nés de 1960-1969
<i>Masculins 50 et plus</i>	nés en 1959 et avant
<i>Féminines 17-29 ans</i>	nées de 1980-1992
<i>Féminines 30-39 ans</i>	nées de 1970-1979
<i>Féminines 40 ans et plus</i>	nées en 1969 et avant

Possibilité de surclassement pour les **Jeunes 13-14 ans deuxième années** dans la catégorie **Jeunes 15-16 ans** et les **Jeunes 15-16 ans deuxième année** dans la catégorie **Masculins 17-18 ans**.

Le surclassement obtenu pour la discipline cyclo-cross **restera acquis** pour les autres activités cyclistes **pour toute la saison**.

JEUNES DOUBLE LICENCIES U.F.O.L.E.P - F.F.C.

Les **Jeunes 13-14 ans** deuxièmes années et **Jeunes 15-16 ans** deuxièmes années U.F.O.L.E.P. ayant la double appartenance seront automatiquement **surclassés dans leurs catégories F.F.C** (cadets et **Masculins 17-18 ans**). Un certificat médical de **surclassement** (ou de **double surclassement exceptionnel pour les Masculins 17-18 ans**) est obligatoire.

CLASSEMENT

Lorsque une même épreuve regroupera des cyclo-cross mens de différentes catégories, après classement général à l'arrivée, un classement distinct par catégorie sera établi.

RECOMMANDATIONS

Les comités d'organisation de cyclo-cross **peuvent prévoir** :

- ☞ un ou plusieurs postes de secours situés à proximité du parcours
- ☞ un local chauffé pouvant servir de vestiaires
- ☞ des boissons chaudes qui seront offertes dès l'arrivée
- ☞ la mise à disposition de douches chaudes
- ☞ Des jets d'arrosage pour décrassage du matériel
- ☞ Une récompense à **chaque concurrent** serait souhaitable.

CRITERES DE MISE EN PLACE DES CATEGORIES EN AQUITAINE

Se référer à l'annexe N°1 : Attribution d'une carte cyclosportive UFOLEP

Seront en 1^{ère} catégorie :

- ☞ Ceux qui la saison précédente ont été classés de la première à la sixième ou quinzième place (critères fixés par chaque département en fonction de leur effectif).
- ☞ Ceux qui arrivent d'une autre Fédération (voir annexe n°1 du règlement général) ⇒ *Les ex coureurs qui arrivent de la FFC et classés 3^o catégorie avec **moins de 20 points** au classement annuel FFC devront attendre l'expiration de leur licence et ne pourront accéder à la carte cyclo-cross que au 1^{er} janvier suivant.*

Seront en 2^{ème} catégorie

- ☞ Ceux qui la saison précédente ont été classés après le quota des premières catégories (critères fixés par chaque département en fonction de leur effectif).
- ☞ Ceux qui arrivent d'une autre fédération 3^{ème} et 4^{ème} catégories FSGT, Pass-cyclisme FFC.

Seront en 3^{ème} catégorie

- ☞ Ceux qui la saison précédente ont été classés après le quota des deuxièmes catégories (critères fixés par chaque département en fonction de leur effectif).
- ☞ Les nouveaux participants.

*Sur leur demande écrite transmise au responsable de la commission départementale dont il dépend, les coureurs classés en première catégorie **âgés de plus de 50 ans**, obtiendront la possibilité de redescendre en deuxième catégorie sur décision de la commission départementale à condition qu'ils n'aient obtenu **aucun résultat** en première catégorie lorsqu'il y avait au mois cinq concurrents au départ.*

*De même pour les coureurs âgés de plus de 55 ans qui souhaitent accéder à la troisième catégorie. **En aucun cas un coureur ne pourra redescendre de deux catégories dans la même saison***

Pour prétendre à une descente exceptionnelle en début d'année, il faudra avoir effectué au moins **trois cyclo-cross** l'année précédente, sans résultat, après une **interruption de deux années**, l'accès à la catégorie inférieure sera accordé.

CRITERES du classement des Cyclo-Crossmans

Lors de chaque cyclo-cross dans chaque département, il sera attribué des points aux **20 premiers** du classement scratch, le premier marquera **20 points**, le second **19**, etc.... Si le nombre de participant est **inférieur à 20**, seul les **10 premiers** marqueront ; **10 points**, **9 points**, etc..

Ce classement donnera un ordre des meilleurs coureurs en décroissant, il permettra ainsi à chaque département de mettre en place ses propres critères en fonction de l'effectif réel. (exemple ; **1^o catégorie**, de la 1^o à la 6^o place - **2^o catégorie**, de la 7^o à la 20^o place - **3^o catégorie**, au delà de 20^o place). En cas de litige et de cas particulier, **les résultats obtenus dans les autres départements** seront pris en compte pour l'attribution du carton de catégorie. **Les commissions départementales trancheront sur tout les cas litigieux et seront souveraines pour les cas de supériorité manifeste.**

CRITERE DE MONTEE

☞ Les cyclo-cross mens passeront de 3^{ème} en 2^{ème} catégorie après **1 victoire et 1 place ou 4 places** dans les trois premiers, lorsqu'il y a au moins **5 concurrents au départ** dans la catégorie. Si le nombre de participant est **inférieur à 5**, **seule la victoire** dans la catégorie sera prise en compte.

☞ Les cyclo-cross mens passent de 2^{ème} en 1^{ère} catégorie après **2 victoires et 1 place** dans les trois premiers lorsqu'il y a au moins **5 concurrents** au départ dans la catégorie. Si le nombre de participant est **inférieur à 5**, **seule la victoire** dans la catégorie sera prise en compte.

☞ Les cyclo-cross mens devront remplir leur carte en y indiquant les places et victoires obtenues. **Ils se surclasseront automatiquement** dès que le cota sera atteint.

☞ **En cas de victoire au scratch le coureur accédera directement à la catégorie supérieure.**

De même, tout cyclo-crossman qui remporte une **victoire ou se classe** dans sa catégorie en terminant devant le premier de la catégorie supérieure sera **immédiatement surclassé** dans cette catégorie.

☞ Les coureurs venant de comité voisin devront *se soumettre au règlement aquitain, sinon ils seront refusés au départ.*

Chaque commission départementale se réserve le droit de **surclasser** tout cyclo-crossmens présentant une **supériorité manifeste** ainsi que les cyclo-crossmens limitant très volontairement leurs efforts.

COMMISSION REGIONALE 2009

Une commission est en place au niveau régional de façon à harmoniser les bonnes relations entre départements. Elle est chargée de *faire appliquer et respecter le règlement régional* dans tous les départements de l'Aquitaine.

Elle établira le calendrier régional, elle devra faciliter les échanges de résultats entre les départements.

La commission sera renouvelée cette année pour 2009/2012

Responsable Régional :

Responsable Dordogne :

☎05.53.

Responsables Gironde :

Sandrine MANET

☎06.18.53.23.10

Responsables Lot&Garonne :

Jean Paul OUNZARI

☎05.53.89.65.40 (Fax)

Daniel LABOUE

☎05.53.93.52.84

Mathieu VIGNEAU

☎

Responsables PA :

Nicolas SOURIMANT

☎06.2569.92.24

Stéphane BEGUE

☎06.18.46.23.21

Responsables Landes :

Jean Jacques CUBILIER

☎05.58.42.62.72

05.58.42.64.59 (Fax)

Jérôme LEBOUCHER

☎06.89.13.55.94

Les délégués régionaux «prévention» :

Patrick BORDET (33)

☎06.18.53.23.10

Didier MANCIET (33)

☎05.56.55.00.58

Responsables des classements :

Nicole BAZAS (47)

☎05.53.93.74.23

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

Gironde ; Lot&Garonne ; Dordogne ; Landes ; *auront lieu le 13 décembre*

Pour participer au Championnat départemental, il faudra avoir participé au moins à **trois cyclo-cross dans la région Aquitaine** (*dont deux dans son département*).

Pour les catégories *Jeunes 13-14 ans* et *CA Jeunes 15-16 ans DETS* le quota sera ramené à **deux cyclo-cross dans le département**

En cas d'annulation du Championnat Départemental, pour des raisons d'intempéries, par décision du Comité Directeur départemental U.F.O.L.E.P. (*Président ou son responsable*),

La commission Départementale Cylo-cross propose de la reporter le *samedi ou le dimanche suivant*.

Catégories et titres :

Six titres individuels (catégories d'âges) seront attribués chez les hommes, et **trois** chez les dames,

Une épreuve d'initiation pour les *Jeunes 13-14 ans* sera organisée (*20 minutes maximum*), **un maillot sera aussi attribué**.

CHAMPIONNAT REGIONAL

Il aura lieu le deuxième ou troisième week-end de janvier

Les responsables départementaux feront parvenir au responsable régional la liste des concurrents qualifiés *dès le début de la semaine suivant l'organisation* des championnats départementaux.

Aucun engagement ne sera pris sur place.

En cas d'annulation du Championnat Régional, pour des raisons d'intempéries, par décision du responsable de la Commission Technique Régionale ou son représentant, la Commission Régionale Cyclo-cross propose de la reporter le samedi suivant.

Pour être qualifié, il faudra **avoir participé au Départemental**, seule exception, **raison médicale** (*un certificat médical devra être fourni*). Les autres cas ne pourront être que très exceptionnel et seront obligatoirement examinés **par la commission régionale**.

Les engagements seront clos 8 jours avant le régional

Catégorie et titres :

Six titres individuels seront attribués chez les hommes et *trois titres* chez les dames.

Une épreuve d'initiation pour les Jeunes 13-14 ans sera organisée, (20 minutes maximum)

Un maillot leur sera aussi attribué.

Pour les Jeunes 15-16 ans la durée de l'épreuve sera de 40 minutes maximum.

CHAMPIONNAT NATIONAL

Phase de qualification :

Les championnats **Départementaux et Régionaux** sont qualificatifs aux critères Nationaux avec **participation obligatoire aux deux.**

Chaque comité départemental déterminera sa sélection.

Catégorie et titres :

Six titres individuels (catégories d'âges) seront attribués en Masculins et **trois titres** en Féminines.

Organisation :

Premier week-end de février sur un circuit de 1,5 à 3 km et d'une durée de **50 minutes maxi** pour les hommes et **30 minutes** pour les dames.

Le règlement complet et la circulaire d'organisation seront envoyés dans les départements.

Deux classements par comité seront établis

☞ **Comités :** par addition des 3 meilleures places obtenues dans chaque catégorie par les représentants (es) d'un même comité départemental.

☞ **Inter comités:** par addition des meilleures places obtenues dans les différentes catégories masculines (*un classé par épreuves*) par 5 représentants d'un même comité départemental.

En cas d'égalité, **le classement féminin** toutes catégories départagera les ex-æquo.

PROTOCOLE

Les trois premiers coureurs de chaque catégorie sont obligés de se présenter lors de la remise protocolaire dans **les divers championnats** en **tenue correcte de coureur** (maillot, veste, collant court ou long).

DROITS D'ENGAGEMENT aux CYCLO-CROSS AQUITAINS

Les droits d'engagement par concurrent seront fixés à **5 Euros** pour les Adultes et **3 Euros** pour les minimes et cadets.